

REGLEMENT

Foot vs Saint Valentin

Article 1 : La société organisatrice

La société PARROT DRONE SAS, société par actions simplifiée au capital de 60 627 825 euros dont le siège social est situé au 174 quai de Jemmapes, 75010, Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 808 408 074, ci-après désignée la « **Société Organisatrice** », organise sur le site www.parrot.com (le « Site »), l'information étant relayée sur les pages Facebook, Twitter et Instagram de Parrot, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Concours Foot vs Saint Valentin », ci-après dénommé le « **Jeu** », ouvert du 7 février 2018 à 11 heures, heure française au 15 février 2018 à 0 heure, heure française.

Article 2 : Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, et résidant dans les pays suivants (Allemagne, France, Italie, Royaume-uni, Espagne), ci-après le « **Participant** », à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice du Jeu ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Une seule participation par personne (même nom, même adresse postale) est autorisée au titre du Jeu.

Le Participant doit se rendre sur le Site et s'inscrire sur le formulaire du Jeu en complétant les informations obligatoires demandées (nom, prénom, adresse email).

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition sur le Site et à transmettre à la société organisatrice des informations exactes et complètes.

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription constituent la preuve de son identité.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler toute participation en cas de doute sur l'authenticité du Participant.

Le Participant doit également prendre connaissance et accepter le présent règlement.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans cet article entraînera la nullité de la participation. Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Toute fraude ou tentative de fraude du Participant entraînera la nullité de sa participation.

Article 3 : Modalités du Jeu

Chaque Participant vote pour Foot ou Saint Valentin. Seuls sont pris en compte les votes effectués entre les jours et heures indiqués à l'article 1 « société organisatrice ».

Chaque Participant ayant voté est ensuite sélectionné pour participer au tirage au sort qui désignera les gagnants.

Article 4 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort le 15 février 2018.

Les décisions de la Société Organisatrice sont souveraines et ne sauraient souffrir de contestation de la part des Participants.

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur âge et leur lieu de résidence. Toute indication d'identité ou adresse fausse entraîne l'élimination immédiate de la participation et pourra entraîner des poursuites pénales pour celui qui les aura fournies.

Après vérification de la Société Organisatrice, tout prix qui aura été perdu par un gagnant restera la propriété de la Société Organisatrice, qui sera libre de le réattribuer ou non, à tout autre Participant, s'il s'avère que :

- 1) le gagnant n'a pas la qualité pour participer au Jeu ;
- 2) le gagnant a renseigné des informations inexactes ou manquantes lors de son inscription au Jeu ;
- 3) le gagnant renonce à son prix pour quelque raison que ce soit ;
- 4) le prix est retourné en cas de problème d'acheminement lié à une erreur dans les coordonnées communiqués par le gagnant.

Article 5 : Prix

Les prix sont les suivants :

- 1) 1^{er} prix : un Bebop 2 Power Adventurer d'une valeur de 798,99 euros TTC ;
- 2) 2^{ème} prix : un Bebop 2 Power d'une valeur de 699 euros TTC ;
- 3) 3^{ème} au 5^{ème} prix : 100 euros de bon d'achat à utiliser uniquement sur le site « Parrot.com » pour chacun des gagnants.

Les prix sont à destination des gagnants qui seront désignés lors du tirage au sort. Ils ne pourront bénéficier à aucune autre personne. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation, voire du négoce des prix, fait par les gagnants avec les prix.

En cas d'indisponibilité des produits, ils pourront être remplacés par un produit de valeur équivalente et de caractéristiques proches au choix de la Société Organisatrice, sans aucune autre indemnisation.

Les éventuelles photographies ou représentations graphiques présentant les prix et toute publicité relative au Jeu ont exclusivement une fonction d'illustration et ne peuvent en aucun cas être considérées comme disposant d'une quelconque valeur contractuelle.

Le prix ne peut en aucun cas donner lieu à la remise de sa contre-valeur en argent, à son échange ou son remplacement par un autre produit. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation à ce sujet.

Article 6 : Modalités d'attribution des lots

Les gagnants seront contactés par email et recevront leur prix dans un délai maximum de 3 semaines à compter du tirage au sort.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de mauvais acheminement du courrier, ni en cas de problème et/ou de détériorations intervenus pendant le

transport ou l'expédition des prix. Dans ce cas, la responsabilité du transporteur devra être recherchée directement par les gagnants qui en feront leur affaire sans recours contre la Société Organisatrice.

Article 7 : Modification des dates du Jeu

La Société Organisatrice se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis d'écourter, de proroger, de modifier, d'annuler ou de suspendre le Jeu en raison de tout évènement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait.

Dans le cas où la Société Organisatrice serait amenée à prolonger la période de participation du Jeu, une nouvelle date de tirage au sort sera fixée.

Article 8 : Responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de transfert des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage, et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou en cas de défaut technique empêchant au Participant l'accès au Jeu, son bon déroulement, ou le fonctionnement du tirage au sort.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux Participants des informations et/ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue responsable des erreurs, notamment d'affichage sur le Site, d'envoi d'e-mails erronés aux Participants, d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le Site.

Il appartient à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion du Participant au Site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être responsable d'un quelconque dommage, matériel ou immatériel, causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences, directes ou indirectes, pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers électroniques ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas fortuit qui ne lui est pas imputable.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé aux gagnants à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance des prix.

Si pour quelque raison que ce soit, le Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité et la bonne tenue du Jeu, la Société Organisatrice se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou de suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout Participant qui altérerait le déroulement du Jeu et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce Participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

Article 9 : Facebook, Twitter et Instagram

Le Jeu n'est pas associé, géré ou sponsorisé par Facebook, Twitter ou Instagram qui demeurent indépendants de la Société Organisatrice.

Les Participants s'engagent à respecter les conditions d'utilisation de Facebook, Twitter et Instagram.

Article 10 : Remboursement des frais de participation

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, la plupart des fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Article 11 : Loi informatique et libertés

Les données recueillies concernant le Participant font l'objet d'un traitement informatique.

a- Les données à caractère personnel collectées pour la gestion du Jeu

En application de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, le responsable du traitement « Jeu Concours Foot vs Saint Valentin » est le Brand Content et le E-Commerce de Parrot, situé au 174-178 Quai de Jemmapes 75010 Paris (France).

Les données personnelles collectées sont : le nom, le prénom et l'adresse email du Participant.

La fourniture des données à caractère personnel conditionne la participation au Jeu. Les données à caractère personnel collectées sont obligatoires pour la gestion du Jeu. Elles seront utilisées pour l'attribution des lots.

Les données à caractère personnel collectées sont conservées dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception des lots par les Participants.

Les destinataires des données sont les personnes du service Brand Content et E-Commerce de Parrot.

b- Les données à caractère personnel collectées pour l'envoi de la Newsletter

En application de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel, le responsable du traitement « Newsletter Parrot » est le E-Commerce de Parrot, situé au 174-178 Quai de Jemmapes 75010 Paris (France).

Les données personnelles collectées sont : le nom, le prénom et l'adresse email du Participant.

Ces données à caractère personnel sont collectées pour l'envoi de la Newsletter et seront supprimées, au plus tard, deux ans après le dernier retour du destinataire.

Les destinataires des données sont les personnes du service E-Commerce de Parrot.

Les données à caractère personnel pourront également être communiquées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'un droit à l'effacement de ses données à caractère personnel, ainsi que d'un droit à la limitation et d'opposition au traitement qu'il peut exercer en s'adressant à Brand Content et E-Commerce de Parrot, 174-178 Quai de Jemmapes, 75010 Paris (France) et en précisant ses noms, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le Participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente.

Il est rappelé que chaque Participant accepte le fait que s'il est tiré au sort, la Société Organisatrice se réserve le droit, sans contrepartie financière d'utiliser son nom et prénom à des fins d'annonce des gagnants de ce Jeu.

Article 12 : Propriété Industrielle et Intellectuelle

Les images utilisées pour la promotion du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées ainsi que les éléments graphiques, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Article 13 : Loi applicable et interprétation du règlement

Le présent règlement est soumis au droit français.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par email et adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : Brand Content et E-Commerce de Parrot, Jeu concours Foot vs Saint Valentin, 174-178 Quai de Jemmapes, 75010 Paris (France).

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un (1) mois à compter de la clôture du Jeu.